

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #264-2008-09-03
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008**

Aux personnes intéressées dans la municipalité ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. À la suite de l'assemblée de consultation publique tenue le 1 juin 2009, le conseil a adopté, le 3 août 2009, le "second projet de règlement #264-2008-09-03" modifiant le règlement de zonage #264-2008 afin de:
 - **Préciser les conditions relatives aux usages accessoires à l'usage résidentiel**
2. Ce second projet contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à « *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ».
3. **Pour être valide, la demande doit :**
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
 - Être signée par au moins 45 personnes intéressées dans la municipalité
 - Être reçue au bureau municipal au plus tard le 28 août 2009 à 14h00.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et également de déterminer les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus, sans frais, au bureau municipal situé au 9 chemin Town Hall à Bolton-Ouest, entre lundi au vendredi de 9h30 à 14h00.
5. Les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Une copie du second projet de règlement peut être obtenue sans frais au bureau municipal situé au 9 chemin Town Hall à Bolton-Ouest. Pour de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec M. Charles Brunelle, responsable de l'aménagement du territoire, au (450) 242-2704 poste 22.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, QUÉBEC, ce 19^{ième} jour d'août 2009

Carrol Kralik (Mme.)
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Carrol Kralik, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi le 19 août 2009.

EN FOI DE QUOI, Je donne ce certificat, ce 19 août 2009

Signé.....

titre